

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMITE SYNDICAL**

**SYNDICAT MIXTE D'EXECUTION DU CONTRAT DE RIVIERES DES USSES**

**Séance du 28 septembre**

Délibération N° 2017-09-01



<b>Nombre de délégués :</b>	<b>L'an deux mille dix sept</b>
En exercice : 16	Le <b>vingt-huit septembre</b> à dix-huit heures trente minutes
Délégués présents : 10	Le Comité Syndical du S.M.E.C.RU dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil municipal de Frangy sous la présidence de Monsieur <b>Christian BUNZ</b>
Suppléants (avec voix) : 0	
Pouvoirs : 0	
Titulaires excusés : 1	
Titulaires absents : 5	
<b>Votes exprimés : 10</b>	<b>Date de convocation et d'affichage :</b> 21 septembre 2017

**DELEGUES PRESENTS :**

**Délégués titulaires :** Monsieur Christian BUNZ, Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Madame Nadine ESCOLA, Monsieur Aurélien GLANDUT, Monsieur Jean-Louis VIDAL, Monsieur Patrick BLONDET, Monsieur Sylvain BLONDON, Monsieur Louis CHAUMONTET, Monsieur Frank GIBONI, Monsieur François RICHER.

**Délégués suppléants :**

▪ Avec voix : \_\_\_

**DELEGUES EXCUSES :** Monsieur Henri CHAUMONTET.

**DELEGUES ABSENTS :** Monsieur Jean DOUE, Monsieur André BOUCHET, Monsieur Michel DE REYDET, Monsieur Jacky DURET, Monsieur Jean-Louis VUICHARD.

**OBJET : REALISATION D'UN PRET RELAIS : FINANCEMENT DE L'OPERATION « AMENAGEMENT DU SEUIL DE CHOSAL-USSES-PESSE VIEILLE »**

Monsieur le Président rappelle que le budget primitif 2017 prévoit le financement de l'opération « Aménagement du seuil de Chosal-Usses-Pesse Vieille » par la souscription d'un prêt.

Monsieur le Président informe l'assemblée que les travaux de Chosal ont débuté et que le SMECRU va devoir procéder à la signature d'un contrat de Prêt Relais lui permettant de faire face aux avances de trésorerie liées à l'opération en attendant :

- le versement des différentes subventions liées à cette opération et définies au contrat de Rivières,
- le versement du FCTVA lié à cette opération,

Le besoin de crédit a été évalué à 350 000 euros, conformément au tableau ci-après :

DEPENSES		MONTANT TTC
I-Etudes de maîtrise d'œuvre (HYDRETTUDES)		60 006.48 €
II-Travaux (marché SOCCO)		347 932.80 €
Divers et imprévus	5.41%	22 060.72 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>430 000.00 €</b>
RECETTES		MONTANT TTC
Prêt Relais		350 000.00 €
Autofinancement (20% minimum)		80 000.00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>430 000.00 €</b>
Cette action sera in fine subventionnée à hauteur de (conformément au contrat rivières)		
AERMC	70%	du montant HT 250 833.33 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes	10%	35 833.33 €
FCTVA relatif à cet investissement	16.404%	du montant TTC 70 537.20 €
Autofinancement (20% minimum)	20%	72 796.13 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>430 000.00 €</b>

Monsieur le Président précise qu'une consultation a été effectuée auprès de quatre organismes bancaires : le crédit Mutuel, le Crédit Agricole, la Société Générale, et la Banque Postale. Deux réponses ont été obtenues :

- Crédit Mutuel : réponse négative en raison de l'épuisement de leur possibilité de crédits aux collectivités pour 2017,
- Crédit Agricole : réponse positive dont les principales caractéristiques et conditions financières sont les suivantes (valable jusqu'au 10 octobre 2017, à réactualiser au-delà de cette date) :
  - Montant : 350 000 €
  - Déblocage total du prêt avant le 15 Janvier 2018
  - Durée : 24 mois à compter de l'édition du contrat
  - Taux fixe : 0,57 % (soit un maximum de 3 990 € d'intérêts pour deux années)
  - Intérêts prélevés trimestriellement sur les tranches utilisées, uniquement sur les durées utilisées
  - Remboursement du capital in fine avec possibilité de remboursement anticipé sans frais ni pénalité
  - Frais de dossier : 350 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée de contracter auprès de la Caisse du Crédit Agricole des Savoie le contrat de Prêt Relais d'un montant de 350 000 € aux caractéristiques énoncées ci-dessus.

Après avoir débattu, le **Comité Syndical**, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec la Caisse du Crédit Agricole des Savoie le contrat de Prêt Relais d'un montant de 350 000 € (trois cent cinquante mille euros) aux caractéristiques énoncées ci-dessus et aux conditions réactualisées au-delà du 10 octobre 2017,
- **CONFERE**, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Président pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée exécutoire  
compte tenu de sa réception en  
Sous-Préfecture de St. Julien en  
Genevois  
le \_\_\_\_\_  
Et de sa publication le \_\_\_\_\_



Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Christian BUNZ**  
SYNDICAT  
DE RIVERIES  
DES LAKES  
HAUTE-SAVOIE